

Paris, jeudi 6 février 2025

## APF France handicap salue la réforme des fauteuils roulants Un progrès très important pour les personnes en situation de handicap.

### L'association restera mobilisée pour que tous les engagements soient tenus

Après plus de 20 ans de combat et 5 ans de travaux acharnés pour réformer la prise en charge des fauteuils roulants, APF France handicap se félicite de l'annonce officielle du Président de la République actant enfin la prise en charge intégrale des fauteuils roulants. Une réforme très attendue par les personnes en situation de handicap car essentielle à leur autonomie.

#### Une avancée pour les droits des personnes en situation de handicap

Après 5 ans de travaux, l'aboutissement de cette réforme constitue une avancée majeure pour les personnes en situation de handicap puisque conformément aux souhaits et combats de l'association, elle doit notamment garantir :

- Le financement des fauteuils roulants et aides à la mobilité par un seul financeur : l'Assurance Maladie
- Aucun reste à charge pour l'utilisateur
- La prise en charge de tous les modèles de fauteuils ainsi que leurs options et adjonctions
- Des modalités d'acquisitions plus fluides et plus rapides

« Cette réforme nous l'attendions depuis très longtemps. Il est temps de mettre fin au parcours du combattant afin d'obtenir le financement nécessaire à une aide à la mobilité qui est le prolongement du corps de tout utilisateur de fauteuil roulant. Il est temps que chaque utilisateur bénéficie du fauteuil roulant qui est lui est adapté afin de garantir sa santé, son bien-être, sa dignité, son autonomie et ainsi sa pleine participation sociale » déclare Pascale Ribes, Présidente APF France handicap.

#### APF France handicap restera vigilante sur la mise en œuvre

Si cette réforme est une avancée majeure, elle doit aussi devenir une réalité concrète pour chaque utilisateur. APF France handicap restera vigilante et se mobilisera chaque fois que nécessaire. Elle veillera en siégeant dans le Comité de suivi de la réforme à ce que tous les engagements soient tenus et soient suivis d'effet. « La mise en œuvre reste une étape capitale » affirme Pascale Ribes.

#### Le combat continue : APF France handicap toujours en 1<sup>ère</sup> ligne pour les droits des personnes en situation de handicap

« Cette victoire prouve qu'il est toujours possible de faire bouger les lignes ! Il y a encore beaucoup d'autres sujets et droits à faire avancer pour les personnes en situation de handicap » annonce Pascale Ribes. C'est pourquoi APF France handicap, rejointe par le Collectif Handicaps, appelle à une mobilisation citoyenne à l'occasion des 20 ans de la loi Handicap de 2005.

Rendez-vous le 10 février à 17H30 Place de la République  
et sur <https://faisonsbougerlarepublique.org/>

pour continuer de défendre tous les droits fondamentaux des personnes en situation de handicap. « Notre combat ne s'arrêtera que lorsque tous les droits de chacun seront respectés ! » assène Pascale Ribes.



**APF France handicap** est une association de personnes en situation de handicap, qui réunit celles-ci, leurs familles et des personnes valides solidaires. Depuis 90 ans, elle est engagée dans la défense des droits des personnes handicapées et de leurs familles, se bat contre les discriminations et les préjugés dont elles sont victimes. Elle accompagne 50 000 personnes au quotidien dans tous les domaines de la vie (accessibilité, éducation, emploi, santé...), partout en France.

[apf-francehandicap.org](http://apf-francehandicap.org)

Contact presse : [media@apf-francehandicap.org](mailto:media@apf-francehandicap.org)